

PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE
HARMONIZING AND IMPROVING STATISTICS IN WEST AND CENTRAL AFRICA PROJECT
UNITE DE GESTION DU PROJET

Demande de Cotations

En procédure d'urgence

Passation de Marchés pour

SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE – ACCIDENT EN
FAVEUR DES AGENTS DE COLLECTE DANS LE CADRE DE LA
REALISATION DE L'ENQUÊTE MICS (MULTIPLE INDICATOR CLUSTER
SURVEYS).

Référence No: N° 00004/DC/INS/HISWACA/UGP/CSPM/2025 DU 21 NOV 2025

Référence STEP : CM-INS-512878-NC-RFQ du PPM approuvé le 01/10/2025

Nom du Projet : Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA)

Maître d'Ouvrage : Directeur Général de l'Institut National de la Statistique

Pays : Cameroun

Financement : IDA 7400- CM

Emis le : 26 NOV 2025



Préface

Le présent dossier comprend les pièces suivantes :

- Pièce 0 : la lettre de Demande de Cotations,
- Pièce 1 : les instructions aux Prestataires,
- Pièce 2 : le modèle de cotations,
- Pièce 3 : le Bordereau Descriptif et Quantitatif,
- Pièce 4 : le modèle de Lettre de Marché,
- Pièce 5 : Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Pièce 6 : le formulaire de comparaison des cotations,
- Pièce 7 : Modèle de garantie de bonne exécution.

Il est recommandé aux Prestataires de bien lire les Instructions aux soumissionnaires de même que les spécifications techniques des prestations demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints.

A ce titre, Ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de cotations et de confirmer les prescriptions techniques et les quantités dans le bordereau descriptif et quantitatif.

En cas de modification des spécifications techniques données dans la présente Demande de Cotations, et ce dans le but de les améliorer, le Prestataire devra joindre un mémo séparé expliquant les avantages de sa proposition.



Table des Matières

Table des matières

Table des Matières	3
--------------------------	---

Section I – Lettre de Demande de Cotations	4
---	----------

Section II - Instructions aux soumissionnaires	7
---	----------

A. Introduction	7
1. Dispositions générales	7
B. Le Dossier de Demande de Cotations	7
2. Contenu du Dossier	7
C. Préparation des offres	7
3. Langue de l'offre	7
4. Documents constitutifs de l'offre	7
5. Cotation	8
6. Monnaies de l'offre	8
7. Délai de validité des cotations	8
D. Dépôt des cotations	8
8. Cachetage et marquage des offres	8
9. Date et heure limite de dépôt des offres	8
E. Ouverture des plis et évaluation des offres	8
10. Ouverture des plis par l'Agence	8
11. Évaluation et Comparaison des offres	9
F. Attribution du marché	9
12. Droit de l'ACHETEUR d'accepter l'une quelconque des Offres et de rejeter une ou toutes les Offres	9
13. Attribution du marché	9
14. Notification de l'attribution du marché	10
15. Signature de la lettre de marché	10
16. Corruption et manœuvres frauduleuses	10

Section III – Modèles d'Annexes	12
--	-----------

1. Lettre de Cotation	12
2 – Bordereau Descriptif et Quantitatif	13
3 – Description Technique des Fournitures	14
4 – Lettre de Marché	15
5 – Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP)	16
6 – Tableau de Comparaison des Cotations	18
7 – Modèle de Garantie de Bonne Exécution Garantie Bancaire	Erreur !

Signet non défini.



Section I – Avis de Demande de Cotations



PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE
HARMONIZING AND IMPROVING STATISTICS IN WEST AND CENTRAL AFRICA PROJECT

UNITE DE GESTION DU PROJET

Avis de Demande de Cotations

N° 005420 /ADC/INS/HISWACA/UGP/CN/DO/SPM/2025 DU 21 NOV 2025

POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE – ACCIDENT EN FAVEUR DES AGENTS DE COLLECTE DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE L'ENQUÊTE MICS (MULTIPLE INDICATOR CLUSTER SURVEYS) EN PROCEDURE D'URGENCE.

Crédit : IDA N°7400 – CM

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de la Banque mondiale (la Banque) pour supporter le coût du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements autorisés au titre du Contrat pour lequel cette Demande de Cotations est publiée.
2. Il est prévu dans le cadre de l'exécution dudit projet de solliciter l'acquisition des fournitures désignées ci-après : *Souscription d'une police d'assurance Maladie – Accident en faveur des agents de collecte dans le cadre de la réalisation de l'enquête MICS (Multiple Indicator Cluster Surveys) en procédure d'urgence* ».
3. Le Coordonnateur National de HISWACA invite les Prestataires intéressés, remplissant les conditions requises à retirer la demande de cotations. Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement contre décharge de lundi à vendredi de 8h à 16h00, heure locale à l'Unité de Gestion du Projet sise à l'immeuble Siège de l'Institut National de la Statistique, 6^e étage, rue 3025, Quartier du lac.
4. A cet effet, vous trouverez ci-joint, le bordereau descriptif quantitatif de ces prestations, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me le retourner avec l'ensemble des pièces demandées, au plus tard le, 18 DEC 2025 à 10 heures, heure locale précises avec la mention : « Demande de Cotations N° 000004 /DC/INS/HISWACA/UCP/CSPM/2025 relative à la Souscription d'une police d'assurance Maladie – Accident en faveur des agents de collecte dans le cadre de la réalisation de l'enquête MICS (Multiple Indicator Cluster Surveys) en procédure d'urgence».

5. Les cotations resteront valides pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

6. Les cotations produites en **huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies marquées comme tels, plus une copie clés USB contenant la copie numérique** (Bordereau Descriptif et Quantitatif des prix en fichier Excel, spécifications techniques en fichier Excel ou Word et l'offre original scanner en fichier PDF) seront chiffrées Hors TVA et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnées du modèle de lettre de marché signé, qui constituera le contrat au cas où votre offre serait retenue.

7. Les cotations seront ouvertes le 18 DEC 2025 à **11 heures précises**, heure locale, dans la salle de Réunion de l'INS, par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès de HISWACA en présence des représentants des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent être présents à l'ouverture.

8. L'Acheteur attribuera le marché au soumissionnaire, dont il aura déterminé que la cotation est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de cotations, et qu'elle est la moins disante, à condition que le Soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.

9. La vérification à postériori se fera suivant les critères de qualification et véracité des références données par le fournisseur à savoir :

- Justifier d'au moins deux (02) références (marchés) similaires d'un montant d'au moins cinq (05) millions chacune dans le domaine de l'assurance maladie, (joindre copies des contrats (1ère page et page de signature) et procès-verbaux de réception).

10. Adresse :

Unité de Gestion du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) situé à l'Immeuble siège de l'Institut National de la Statistique, sise au Quartier du Lac, Rue 3025 ; Tel: +237 692 556 627 / 699 108 446

Yaoundé, le 21 NOV 2025

Ampliations :

- ARMP
- HISWACA (pour affichage)
- PDT-CSPM
- ARCHIVES



PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE
HARMONIZING AND IMPROVING STATISTICS IN WEST AND CENTRAL AFRICA PROJECT

PROJECT IMPLEMENTATION UNIT

Notice of Request for Quotations

In emergency procedure

005420 /RFQ/NIS/HISWACA/PIU/CN/DO/SPM/2025 OF **18 NOV 2025**

FOR THE SUBSCRIPTION OF A HEALTH - ACCIDENT INSURANCE POLICY IN FAVOR OF COLLECTION AGENTS WITHIN THE FRAMEWORK OF THE CARRYING OUT OF THE MICS (MULTIPLE INDICATOR CLUSTER SURVEYS) IN EMERGENCY PROCEDURE.

Crédit : IDA N°7400 – CM

1. The Government of the Republic of Cameroon has received financing from the World Bank (the Bank) to support the cost of the Harmonization and Improvement of Statistics in West and Central Africa (HISWACA) Project and intends to use part of the amount of this credit to make authorized payments under the Contract for which this Request for Quotations is issued.
2. As part of the execution of the said project, it is planned to request the acquisition of the supplies designated below: **" Subscription to a Health – Accident insurance policy for the benefit of the collection agents in the context of carrying out the MICS (Multiple Indicator Cluster Surveys) survey in emergency procedure "**.
3. The National Coordinator of HISWACA invites interested service providers who meet the required conditions to collect the request for quotations. The consultation file can be collected free of charge upon receipt from Monday to Friday, 8:00 a.m. to 4:00 p.m. local time, at the Project Management Unit located in the National Institute of Statistics building, 6th floor, Street 3025, Lake District
4. To this end, you will find attached the quantitative descriptive statement of these services, which I ask you to kindly cost and return to me with all the requested documents, no later than, **18 DEC 2025** at 10 a.m. local time sharp with the mention: "Request for Quotations **No 000004** /RFQ/NIS/HISWACA/PIU/STB/2025 relating to the Subscription of a Health - Accident insurance policy for collection agents in the context of carrying out the MICS (Multiple Indicator Cluster Surveys) in emergency procedure ».
5. Quotations will remain valid for ninety (90) days from the date of opening of the bids.
6. The quotations produced in **eight (08) copies including one (01) original and seven (07) copies marked as such, plus a USB key copy containing the digital copy** (Descriptive and Quantitative Price Schedule in Excel file, technical specifications in Excel or Word file and the original offer scanned in PDF file) will be priced excluding VAT and all

taxes included (TTC) and accompanied by the signed contract letter template, which will constitute the contract in the event that your offer is accepted.

7. Quotations will be open on 18 DEC 2025 at 11 a.m. sharp, local time, in the NIS Meeting Room, by the Special Tender Board (STB) with HISWACA in the presence of representatives of the bidders or their duly authorized representatives who wish to be present at the opening.
8. The Purchaser shall award the contract to the tenderer whose quotation it has determined is substantially in accordance with the provisions of the Request for Quotation Documents and is the lowest priced, provided that the Tenderer is also deemed qualified to perform the Contract satisfactorily.
9. The subsequent verification will be carried out as follows: Provide proof of at least two (02) similar references (markets) of at least five (05) million each in the field of health insurance, (attach copies of the contracts (1st page and signature page) and receipt reports).

10. Adress:

Project Implementation Unit for the Harmonization and Improvement of Statistics in West and Central Africa, located on the 2nd floor of the National Institute of Statistics Headquarters Building, Rue 3025 Quartier du Lac; Tel: +237 692 556 627 / 699 108 446;

Yaoundé, the 19 NOV 2025

Ampliations :

- ARMP
- HISWACA (for display)
- PDT-STB
- ARCHIVES



LE COORDONNATEUR NATIONAL



Joseph Tédou

Section II - Instructions aux soumissionnaires¹

L'objet de la Section I est de donner aux fournisseurs les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par l'agence d'exécution. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

A. Introduction

1. **Dispositions générales** 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. **Contenu du Dossier** 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Avis de Demande de Cotations
 - (b) Demande de Cotations (DC)
 - (c) Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ)
 - (d) Description des prestations
 - (e) Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
 - (f) Modèle de lettre de cotation
 - (g) Modèle de lettre de marché
 - (h) Modèle de tableau de comparaison des cotations
 - (i) Modèle de garantie de bonne exécution
- 2.2 Le prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des offres

3. **Langue de l'offre** 3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigées en français.
4. **Documents constitutifs de l'offre** 4.1 La cotation présentée en huit exemplaires dont 1 original et 7 copies plus la copie numérique (clé USB contenant le Bordereau Descriptif et Quantitatif en fichier Excel, spécification technique en fichier Word ou Excel et l'Offre Original scanné en fichier PDF) par le fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis:
- (a) la Lettre de Cotations (LC) dûment remplie, datée et signée
 - (b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé
 - (c) le projet de Lettre de Marché dûment rempli, daté et signé
 - (d) le Cahier des Clauses Administratives Particulières paraphé;
 - (e) une note explicative sur la compréhension de la description technique des prestations à réaliser ;
 - (f) Le Prestataire produira en outre un dossier administratif composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et composés des éléments suivants en cours de validité :

¹ Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du marché et ne sont plus applicables une fois le marché signé.

- (i) **Registre de Commerce;**
- (ii) **Attestation d'Immatriculation Unique**
- (iii) **Attestation de Conformité fiscale;**
- (iv) **Attestation de non faillite ;**
- (v) **Plan de localisation,**
- (vi) **Attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP,**
- (vii) **Attestation Pour Soumission de la CNPS,**
- (viii) **l'agrément du MINFI;**
- (ix) **l'adhésion au code CIMA; et**
- (x) **Attestation de domiciliation bancaire.**

N.B : Il est rappelé que les pièces administratives citées ci-dessus devront dater de moins de trois (03) mois et être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice compétente. L'absence de ces pièces ne constituent pas un critère éliminatoire, mais seront obligatoires avant la signature du contrat.

5. Cotation	5.1 Le Prestataire précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :
	<ul style="list-style-type: none"> a. hors taxes (HT) ; ou b. toutes taxes Comprises (TTC), compris.
	5.2 Le Prestataire complètera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de Consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des prestations qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché.
	5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché
6. Monnaies de l'offre	6.1 Les prix seront libellés en francs CFA .
7. Délai de validité des cotations	7.1 Les cotations seront valides pour la période de quatre-vingt-dix (90) jours .

D. Dépôt des cotations

8. Cachetage et marquage des offres	8.1 Les Fournisseurs placeront l'original et les sept (07) copies de leur cotation plus une clé USB contenant la copie numérique (contenant le Bordereau Descriptif et Quantitatif en fichier Excel , les spécifications techniques en fichier Word et l'offre originale scannée en PDF) dans une enveloppe scellée : <ul style="list-style-type: none"> (a) adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotation ; et (b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans l'avis de Demande de Cotations.
--	---

9. Date et heure limite de dépôt des offres	9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotations.
--	--

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

10. Ouverture des plis par l'Agence	10.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence des représentants des prestataires qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotations.
--	---

10.2 La Commission Spéciale de Passation des Marchés préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

11. Évaluation et Comparaison des offres

11.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés (par le biais d'une sous-commission) procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :

- **Examen préliminaire :**

Le processus d'évaluation démarra dès l'ouverture des plis. Ne seront pas évalué les offres dont :

- Absence d'agrément délivré par le Ministère en charge des Finances ;
- Absence de l'Attestation d'Adhésion aux dispositions du Code des assurances CIMA ;
- Justifier d'au moins deux (02) références (marchés) similaires d'un montant d'au moins cinq (05) millions chacune dans le domaine de l'assurance maladie, (joindre copies des contrats (1ère page et page de signature) et procès-verbaux de réception ou les certificats de satisfecit).

- **Non-conformité du modèle de soumission ;**

Le dossier technique devra comprendre les éléments ci-après :

- Une note explicative sur la compréhension de la description technique des prestations;
- Justifier de la représentativité dans les dix (10) régions;
- Justifier d'un délai de prise en charge rapide ;
- Justifier d'un délai de remboursement ;
- Produire les conventions avec les hopitaux.

- **Examen détaillé ;**

Seules les cotations retenues à l'issue de l'examen préliminaire seront examinées à ce stade. Les cotations seront classées de la moins disante à la plus disante après vérification des calculs et corrections des erreurs éventuelles

N.B : En cas d'omission du prix d'un article pour lequel le soumissionnaire a présenté les caractéristiques dans son offre, la Sous-commission d'évaluation procédera à une compensation de ladite omission en ajoutant aux prix de l'offre, le montant estimé de cette lacune. A cet effet, la Sous-Commission déterminera la moyenne des prix, de l'article concerné, indiqués dans les autres offres en vue de compléter l'offre incomplète à des fins de comparaison.

- **Vérification à postériori :** Telle que décrite au point 8 de la lettre de demande de cotation.

F. Attribution du marché

12. Droit de l'Acheteur d'accepter l'une quelconque des Offres et de rejeter une ou toutes les Offres

13. Attribution du marché

12.1 L'Acheteur se réserve le droit d'accepter ou d'éjecter toute Offre, et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'éjecter toutes les Offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des Soumissionnaires. En cas d'annulation, les Offres et les Garanties de Soumission seront renvoyées sans délai aux Soumissionnaires.

13.1 L'Acheteur attribuera le marché au Prestataire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante, à condition que le soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.

14. Notification de l'attribution du marché	14.1 La signature de la lettre de marché par le Prestataire et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Prestataire à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.
15. Signature de la lettre de marché	15.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Prestataire.
16. Corruption et manœuvres frauduleuses	<p>16.1 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes¹. En vertu de ce principe, la Banque</p> <p>a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ; le terme « une autre personne ou entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public et inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent; (ii) se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation (le terme «personne » ou « entité» fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du marché, et le terme « agit » se réfère à toute action ou omission destinée à influer sur l'attribution du marché ou son exécution); (iii) se livrent à des «manœuvres collusives» les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités (le terme « personnes ou entités » fait référence à toutes les personnes ou entités qui participent au processus d'attribution des marchés, soit en tant qu'attributaires potentiels, soit en tant qu'agents publics, et entreprennent d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif et qui tentent soit elles-mêmes, soit par l'intermédiaire d'une personne ou entité ne participant pas au processus de passation des marchés, de simuler la concurrence ou de fixer le montant des offres à un niveau artificiel ou non-compétitif , ou qui se tiennent au courant du montant ou des autres conditions de leurs offres respectives) ; (iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influer indûment les actions (le

¹ Dans ce contexte, toute action d'un soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur ou de son personnel, ses agents ou sous-traitants, fournisseurs de biens ou services et/ou leurs employés destinée à influer sur l'attribution ou l'exécution d'un marché en vue d'obtenir un avantage illicite est par nature inappropriée.

- terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des marchés ou à leur exécution); et
- (v) et se livre à des « manœuvres obstructives »
- (aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou
- (bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 1.16 (e) ci-dessous; et
- b) rejettéra la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché;
- c) déclarera la passation du marché non-conforme et annulera la fraction du prêt allouée à celui-ci si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du prêt s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusives ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres;
- d) sanctionnera une entreprise ou un individu, à tout moment et conformément aux procédures de sanctions de la Banque², y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée
- (i) de toute attribution des marchés financés par la Banque, et (ii) de toute désignation³ comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ;
- (iii) pourra exiger que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, fournisseurs et entrepreneurs qu'ils autorisent la Banque à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

² Une entreprise ou un individu pourra être déclaré exclu de l'attribution d'un marché financé par la Banque à l'issue des procédures de sanctions de la Banque telles que définies, y compris, entre-autres : (i) la suspension temporaire ou la suspension temporaire préalable correspondant au processus de sanctions en cours d'examen; (ii) l'exclusion conjointe telle que convenue avec les autres institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement ; et (iii) les procédures de sanctions administratives dans le cadre de la passation des marchés exécutés par le Groupe de la Banque mondiale en cas de fraude et corruption.

³ Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.

Section III – Modèles d'Annexes

1. Lettre de Cotation

Date:

Demande de Cotations Restreinte N° _____ / DC/INS/HISWACA/UCP/CSPM/2025 DU _____

A Monsieur le Coordonnateur du Projet HISWACA (Maitre d’Ouvrage Délégué),

Monsieur,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer **une police d'assurance Maladie – Accident en faveur des agents de collecte dans le cadre de la réalisation de l'enquête MICS (Multiple Indicator Cluster Surveys)** conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de *[prix total TTC de l'offre en chiffres et en lettres]* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de quatre-vingt-dix (90) de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 20 _____.
(Handwritten date)

[signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de:

2 – Bordereau Descriptif et Quantitatif
 (à remplir par le Fournisseur)

	Description de la police	Assurés	Unité	Quantité	Période	Prix Unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix Total	lieu
01	DECES	Agents de collecte	U	120	03 mois			
02	INVALIDITE	Agents de collecte	U	120	03 mois			
03	FRAIS MEDICAUX	Agents de collecte	U	120	03 mois			
								Montant HT TVA (19,25%) AIR (2,2 ou 5,5%) NAP Montant TTC

Délai de livraison maximum : Prise d'effet immédiat



3 – Description Technique des Fournitures

Dans le cadre du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA), il prévu la réalisation de l'enquête MICS pour une période de trois (03) mois. Durant cette période, les agents de collecte recrutés vont se mouvoir sur l'étendue du territoire.

Il est donc sollicité pour eux une assurance maladie – accident avec les rubriques suivantes :

- **Invalidité.**
- **Frais médicaux**
- **Décès.**

Pour les garanties sollicitées, la limite de la prise en charge ne devrait pas être inférieure aux montants indiqués dans le tableau suivant :

Désignation	Montant min
Frais médicaux	250 000
Invalidité	700 000
Décès	1 000 000



4 – Lettre de Marché

Aux termes de la consultation N° _____/DC/INS/HISWACA/UGP/CSPM/2025 DU _____ intervenue le _____ jour de _____ 2025 entre le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA), représenté par le Coordonnateur ayant son siège à Yaoundé, (ci-après désignée comme « l'Acheteur ») d'une part et [nom et adresse complète du Fournisseur] (ci-après désigné comme le « Fournisseur ») d'autre part:

ATTENDU que l'Acheteur désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, **la souscription d'une police d'assurance Maladie – Accident en faveur des agents de collecte dans le cadre de la réalisation de l'enquête MICS (Multiple Indicator Cluster Surveys)** et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à *[prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises]* (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

IL A ETE ARRETE ET CONVENTU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché:
 - (a) La demande de cotation des prix envoyée au Fournisseur ;
 - (b) Le Bordereau Description et Quantitatif et ;
 - (c) Les Spécifications techniques.
 - (d) Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP)
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. L'Acheteur convient de son côté de payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après : *[Inscrire les modalités de paiement retenues]*.

LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois de la République du Cameroun, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Signé, Fait à _____ le _____ (pour l'Acheteur)

Signé, Fait à _____ le _____ (pour le Fournisseur)



5 – Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP)

Article 1 : Le pays de l'Acheteur est : République du Cameroun

Article 2 : L'acheteur est : Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA)

Article 3 : Le(s) site(s) du Projet ou le(s) lieu(x) de destination(s) finale(s) est (sont) :

L'Unité de Gestion de HISWACA sise au 2^e étage de l'immeuble Siège de l'Institut National de la Statistique, rue 3025, Quartier du lac.

Article 4 : La langue sera : le Français

Article 5 : Définitions et attributions

Le Maître d'Ouvrage est le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (INS)

Le Maître d'Ouvrage Délégué (MOD) est le Coordonnateur du Projet HISWACA. Il veille à la conservation des originaux des documents du Marché et à la transmission des copies au MINMAP et à l'ARMP par le point focal désigné à cet effet.

Le Chef de service du marché est le Responsable Administratif et Financier du Projet HISWACA qui coordonne les opérations nécessaires à la bonne exécution des différentes phases du projet et apporte au Maître d'Ouvrage Délégué une assistance générale à caractère technique, administrative et financière à toutes les phases du projet. Par ailleurs il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.

L'Ingénieur du marché est le Responsable de l'Enquête MICS. Il est chargé du suivi de l'exécution du Marché.

Observateur : Représentant du MINMAP

Le cocontractant est chargé de réaliser les prestations suivant les règles de l'art et conformément aux cahiers de charges.

Article 6 : Aux fins de notification, l'adresse de l'Acheteur sera :

Unité de Gestion du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre

Article 7 : Ordres de service

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

- L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifié par le Chef de Service du marché.
- Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais ou l'objectif seront signés par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifié par le Chef de Service du marché.
- Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le Chef de Service et notifié par l'Ingénieur le cas échéant.
- Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifiés par le Chef de service des marchés.
- Les ordres de service de suspension et de reprise de la prestation, pour cause de force majeur, seront signés par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifiés par le Chef de service

Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'Entrepreneur d'exécuter les ordres de service reçus.

Article 8 : Le droit applicable sera celui de : la République du Cameroun

Article 9 : Les prix de la prestation livrée et Service connexes exécutés ne seront pas révisables.

Article 10 : Durée d'exécution : La présente lettre des marchés a un délai d'exécution de trois (03) mois

Article 11 : La méthode et les conditions de règlement du Fournisseur au titre de cette Lettre de Marché sont :

Règlement des Fournitures et Services en provenance du pays de l'Acheteur :

Le règlement des Fournitures et services en provenance du pays de l'Acheteur sera effectué en Franc CFA BEAC, comme suit :

A la livraison : cent (100%) pourcent du prix de la Lettre de Marché toutes taxes comprises sera réglé à la réception de la police d'assurance contre remise des documents précisés ci-après :

- La Lettre de Marché enregistrée en cinq (05) exemplaires ;
- La facture de paiement représentant 100% du montant de la lettre de marché dès réception des fournitures ;
- Le procès-verbal de réception ;
- Le dossier fiscal à jour et timbré.

Article 12 : La réception au lieu de destination finale se fera en une étape par une commission de réception composée de la manière suivante :

Président : Le Coordonnateur de HISWACA ou son représentant ;

Membres :

Le Responsable Administratif et Financier de HISWACA

La Spécialiste en Sauvegardes sociales de HISWACA

Rapporteur :

Le Responsable en charge de MICS

Observateur :

Le représentant du MINMAP

Invité :

Le prestataire

Il est à noter qu'en prélude à la convocation de la réception par le Maître d'Ouvrage Délégué, l'Ingénieur de la Lettre de Marché et le Chef de Service s'assureront de la livraison quantitative et qualitative des articles.

Article 13 : Les pénalités de retard sur la remise de la police s'élèveront à 1/2000ème du montant TTC de la Lettre de Marché entre le 1^{er} et le 30^{ème} jour et de 1/1000ème au-delà du 30^{ème} jour.

Article 14 : Le montant maximum des pénalités de retard sera 10% du montant TTC de la Lettre de Marché.

Article 15 :

DISPOSITIONS DIVERSES

Cas de force majeure :

La force majeure s'entend de tout événement imprévisible et irrésistible empêchant le prestataire de remplir tout ou partie de ses obligations contractuelles.

Les cas de force majeure devront être signalés au Maître d'Ouvrage Délégué dans un délai de 72 heures à compter du début de l'événement. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Dans tous les cas, il appartient au Maître d'Ouvrage Délégué de faire apprécier par une Commission constituée à cet effet les cas de force majeure évoqués.

Modifications de la Lettre de Marché :

Les dispositions de la Lettre de Marché ne peuvent être modifiées que par voie d'avenant.

Différends et litiges :

Tout litige survenant entre les parties devra faire l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable.

A défaut d'un arrangement à l'amiable, la partie la plus diligente soumettra le litige à la juridiction camerounaise localement compétente.

Résiliation de la Lettre de Marché :

Le non-respect des clauses du présent contrat par l'une des parties entraîne automatiquement sa résiliation.

La résiliation sera alors notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou transmise par porteur avec décharge

Chaque partie peut suspendre le contrat lorsque l'un des événements suivants empêche de façon prolongée l'exécution du contrat ou augmente de manière significative le risque de survenance du sinistre que l'exécution du contrat vise à parvenir : guerres, rébellion, troubles, émeute et insurrection, graves dans l'entreprise, mesures de l'autorité publique, conflits sociaux et toutes autres circonstances indépendantes de la volonté des parties.

Lorsque les circonstances ayant entraîné la suspension du contrat auront disparu, le contrat continuera à produire ses effets jusqu'à son échéance normale.

Édition et diffusion de la Lettre de Marché :

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre de Marché seront édités par les soins du cocontractant et fournis au Chef de Service du Marché pour diffusion.

Domicile :

Pour l'exécution du présent contrat et notamment pour notification, les parties font élection du domicile aux adresses mentionnées dans le présent contrat.

Entrée en vigueur du Marché :

La Lettre de Marché entrera en vigueur dès sa notification au prestataire par le MOD et les prestations débuteront dès la notification de l'Ordre de Service (OS) par le Chef de Service du marché pour l'exécution des prestations et services connexes.

6 – Tableau de Comparaison des Cotations

No	Nom des soumissionnaires	Nationalité	Conformité de la soumission		Exécution		Prix Total TTC et HT	Remarques
			oui	non	délai	lieu		
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								

Membres de la Commission :

Nom	Fonction	Signature
------------	-----------------	------------------

